



Monsieur le Président,

Nous nous réunissons aujourd'hui ce 23 mai pour la deuxième FS de l'année 2023 et déjà le dialogue social que vous nous proposez ne semble pas à la hauteur de nos attentes.

Lors de la première réunion de cette nouvelle instance, les OS présentes vous ont formulé diverses demandes restées sans réponse de votre part. Un rappel de ces demandes s'impose :

- la mise à disposition des élus en FS de la base de données sociales prévue par l'arrêté du 07/05/2021 pour la FPE qui devait être mise en place au plus tard le 31/12/2022.
- le registre relatif au signalement de danger grave et imminent prévu à l'article 67 du décret 2020-1427 du 20/11/2020, ainsi que le registre relatif à l'alerte sanitaire et environnementale prévu par l'article D 4133-1 du code du travail.
- le nom du ou de la référent(e) « égalité professionnelle » prévu par la circulaire du 30/11/2019.
- le bilan du NRP ou à tout le moins un point sur l'avancement de l'audit annoncé par vos soins lors de la dernière FS

Nous tenons également à vous rappeler notre position sur les délais d'envoi des documents. Si le décret 2020-1427 du 20/11/2020 prévoit dans son article 88 que « les pièces et les documents nécessaires à l'accomplissement des fonctions des représentants du personnel doivent leur être transmis au plus tard 8 jours avant la date de la séance ». De notre point de vue, ce délai est un minimum et ne saurait être une règle, ce qu'il semble avoir tendance à devenir.

A ce titre et désormais, nous exigeons la transmission de ces documents au plus tôt, dès que la direction en a la disposition, et ce plus particulièrement pour les fiches de signalement qui devraient nous être transmises dès réception par les services de la direction. De même pour les déclarations d'accident du travail et les fiches du registre hygiène et sécurité. En effet dans ces 3 domaines, une forte réactivité est nécessaire afin de pouvoir répondre rapidement aux situations évoquées dans ces documents.

Les services météorologiques nationaux prévoient un été aussi chaud que les précédents. Ce n'est donc plus une nouveauté. Nous sommes déjà le 23 mai. Il conviendrait que la Direction prenne dès à présent des dispositions préalables pour que tout soit prêt pour les agents et les services, afin d'éviter d'avoir à traiter cela en urgence le moment venu, comme ce fut le cas les années précédentes.

Vous aviez pris l'engagement lors d'un précédent CHS-CT de transmettre aux représentants du personnel les rapports commandés par la direction sur les ambiances thermiques des sites d'Ambérieu en Bugey, de Valserhône et du 5 rue de la Grenouillère. À ce jour et sauf erreur de notre part, nous n'avons eu connaissance ni des conclusions de ces rapports ni des mesures mises en place.

Dans la même veine, le sujet des ventilateurs avait été abordé lors de la précédente FS. A ce jour nous n'avons toujours aucune information concernant l'utilisation autorisée ou non de ces appareils.

Au vu de ces éléments, quand avez-vous prévu de nous présenter le « plan canicule » de la DDFIP01 et des dispositions à prendre et à communiquer aux chefs de service en cas de fortes chaleurs : aménagement des horaires et du travail, diffusion des mesures préventives à tous les agents, rappel des consignes pour éviter toute source de chaleur inutile, etc ?

Nous sommes donc très impatients de vous entendre sur ces différents sujets afin de nous montrer votre attachement à un dialogue social transparent et dans l'espoir que nos demandes seront entendues et écoutées, et ce, toujours au bénéfice des agents et de leurs conditions de vie au travail.

Vous voudrez bien annexer cette liminaire au PV de la séance.